

ATELIERS DE L'IMAGINAIRE

Saison 2026-2027

6 dimanches de travail, d'octobre à avril

(... et éventuellement un week-end thématique, en ajoutant le samedi au dimanche de mars ou d'avril)



Les **Ateliers de l'imaginaire**, c'est un temps et un espace dédiés à l'exploration. Ici, sans contrainte d'échéances, on approfondit, on découvre, on s'émerveille, et on apprivoise un répertoire.

C'est aussi un groupe de travail auquel chaque personne, expérimentée ou débutante, apporte sa spécificité, ses questions, sa richesse.

L'atelier est naturellement relié à l'activité de la Cie La Lune Rousse dans l'année et permet ainsi la rencontre avec les artistes invité.es lors des différentes programmations : *Festival Héroïnes de 7 lieux*, *Contes au Bouillon*, *Contes sous le sapin* et *Petites Scènes Nomades* de l'été.

L'idée est donc celle d'un labo avec du temps entre les séances pour avancer.

L'an dernier, dans nos journées thématiques et à la carte, nous avons partagé des outils et des visions du monde, pas mal réfléchi, questionné, analysé.

Cette année, j'aimerais que nous soyons davantage dans la pratique : expérimenter, essayer, mettre en jeu, confronter les recherches et profiter de l'émulation d'un groupe.

Ainsi chaque dimanche alternera :

- **des temps de travail collectif** (on pourra travailler, sous forme d'échauffement : les menteries, les contes rythmiques, différentes formes d'adresse au public, mais aussi la voix et l'imaginaire)
- **un accompagnement des projets** de chacun·e
- **des apports théoriques** lorsque cela sera nécessaire.

La première journée, le **11 octobre**, sera consacrée à définir les axes de travail de chacun·e.

Je vous demanderai d'arriver avec quelques pistes de réflexion : un projet en cours, une envie d'écriture, une question artistique, un personnage, un spectacle, un répertoire à explorer...

Peu importe que tout cela soit encore imprécis ou en question : nous affinerons ensemble ces pistes afin que chacun·e reparte avec un fil conducteur pour l'année.

Les six dimanches :

11 octobre, 22 novembre, 13 décembre 2026,

31 janvier, 07 mars (+ éventuellement samedi 06), 11 avril (+éventuellement samedi 10) 2027

EN PLUS :

- **Un stage en juin 2027 (dans le cadre du festival *Héroïnes de 7 lieux*)**

Proposition d'un stage des **vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 juin** sera consacré aux **mythologies**.

Mythologies anciennes et contemporaines, récits fondateurs de différentes cultures, archétypes (mais aussi, pourquoi pas, mythologies des plantes ou des lieux) : ces trois journées permettront d'élargir nos imaginaires et de croiser les recherches de chacun·e.

Si le groupe en a envie, nous pourrions proposer, l'après-midi, une présentation publique dans le cadre du festival ***Héroïnes de 7 lieux***, dont ce sera le thème cette année.

➤ **du vendredi 25/06/2027 à 14h au dimanche 27/06/2026 à 13h (4 demi-journées)**

- **Le Yoga de l'Imaginaire (atelier en visio, à la carte)**

Parce que, comme les musicien·nes ou les comédien·nes, les conteuses et les conteurs ont besoin de « faire leurs gammes », nous avons besoin d'entretenir notre principal outil : **l'imaginaire**.

C'est de cette conviction qu'est né le **Yoga de l'Imaginaire**.

Mis au point par Anne-Gaël Gauducheau, ce travail fondamental propose d'assouplir, stimuler et nourrir l'imaginaire grâce à une pratique régulière. **Les participants·e-s à l'Atelier de l'Imaginaire pourront également y proposer des fragments de leurs récits en cours, afin de les enrichir du travail collectif.**

On travaillera exactement comme dans une séance de yoga :

- 1. Préparation et centrage**

S'ancrer dans le moment présent et se rendre disponible.

- 2. Échauffement**

Mettre le mental analytique au repos, éveiller l'intuition et ouvrir l'imaginaire.

- 3. Pratique**

Explorer un ou plusieurs motifs de conte choisis pour la saison.

- 4. Clôture**

Partager, intégrer, laisser résonner la pratique.

Les séances ont lieu en visioconférence.

Lien inscription : <https://my.weezevent.com/yoga-de-limaginaire-2026-27>

➤ **5 séances : 7 novembre, 26 décembre 2026, 16 janvier 2027, 6 février et 6 mars (11h/13h)**

- **Compagnonnages artistiques**

Pour celles et ceux qui le veulent, des **demi-journées/journées de travail individuel**, pour un regard/conseil/suivi personnalisé sur des travaux en cours (attention, peu de places disponibles : planning à caler très en amont).

Vous avez un projet déjà engagé — une suite de récits, un spectacle, un récit long — et vous souhaitez bénéficier d'un regard extérieur ?

Je propose également, à côté des ateliers, des journées d'accompagnement individuel. Ce n'est **pas une proposition de mise en scène, mais d'accompagnement ponctuel** pour vous aider à y voir plus clair, affiner les directions, les outils, mettre tes qualités en lumière, dégager les lignes de forces et les marges de progression de votre projet.

Ces accompagnements peuvent porter sur l'écriture, la dramaturgie, le choix du répertoire, la structuration d'un spectacle ou encore la qualité de la présence du conteur ou de la conteuse. Ils peuvent durer une demi-journée ou une semaine, et peuvent aussi déboucher sur la mise en relation avec des artistes plus à même d'enrichir votre travail.

Ces deux dernières années, plusieurs spectacles ont ainsi bénéficié de temps d'accompagnement :

- **Chansons à décoiffer nos grands-mères** (comptines trilingues) de Nezha CHEVÉ : gestion répétitions en résidence accompagnement à l'écriture récits et musique, œil/oreille extérieure (quatre journées au Centre Culturel Français de Casablanca)
- **Sur le ring** (Nezha CHEVÉ) : accompagnement à l'écriture (deux journées). Ce spectacle a été joué une quarantaine de fois.
- **Maria des mers** (Karine MAZEL) : compagnonnage. œil/oreille extérieure (plusieurs journées en 25/26 d'autres à prévoir en 2027)
- **Mais comment vous savez ?** (Aurèle SALMON) : œil/oreille extérieure (1/2 journée)
- **Peau de loup** (Hélène CHENDI) : diagnostique et œil/oreille extérieure (2 journées)
- **La petite Hirondelle** (Sophie LEVENEZ) : œil/oreille extérieure en résidence (1 semaine)

Et aussi des scènes ouvertes !

Vous êtes évidemment bienvenu-es pour raconter, à la bonne franquette, lors des :

- **Halqas (cercles de conte)** les lundis à 17h30 : 4 janvier 2027, 19 avril 2027, 28 juin 2027
- **Festival Héroïnes de 7 Lieux** (entre le 25 juin et le 30 juin 2027)
- **Petites Scènes Nomades** (juillet 2027)



TARIFS :

● Modalités et tarifs des ateliers en présentiel

→ Les ateliers se déroulent dans la **salle municipale des Alouettes, 6 rue du Foehn 44100 Nantes**.

(on peut se garer aussi tout au bout de la rue de Noroit)

→ Prévoir le nécessaire pour manger ensemble *(Frigo et micro-onde sur place, pas beaucoup de couverts...)*

- **L'atelier à l'année : 350 euros TTC** *(Ce tarif comprend, le cas échéant, un samedi supplémentaire qu'on choisira ensemble)*

- **Pour le stage d'été** *(dans le cadre du festival)* : tarif pour les **stagiaires à l'année : 120 euros TTC** || pour les **stagiaires ponctuels : 180 euros TTC**

→ Tout ça est réglable par chèque(s) en renvoyant la fiche d'inscription ci-jointe.

● Modalités et tarifs de l'atelier Zoom

Pour les sessions du **Yoga de l'Imaginaire**, les inscriptions se font à part et uniquement par Internet :

<https://my.weezevent.com/yoga-de-limaginaire-2026-27>

5 samedis : **30 euros TTC/séance**

● Modalités et tarifs de l'accompagnement individuel

S'agissant d'un accompagnement professionnel, les tarifs le sont aussi, soit : **350 TTC la journée**

Tarif dégressif à partir de 2 séances (devis et dates signées en amont)

● Scènes ouvertes (participation libre, dates précises à confirmer)

- **Halqa 2027** : **lundi 4 janvier 2027, lundi 19 avril, lundi 28 juin**, à 17h30.

- **Festival « Héroïnes de 7 lieux » 2027** : **dimanche 27 juin 2027**

- **Petites Scènes Nomades** de l'été : **juillet 2027**



INTERVENANT·ES

Anne-Gaël GAUDUCHEAU ACCOMPAGNEMENT, SUIVI



Anne-Gaël Gauducheau est conteuse, exploratrice d'imaginaires et de vocabulaires artistiques. Venue de la musique, de la danse-théâtre et du théâtre contemporain, elle raconte depuis près de 30 ans, en francophonie et au-delà. Artiste associée à la *Cie La Lune Rousse*, elle programme le festival *Héroïnes de 7 lieux* et d'autres rendez-vous de conte. Engagée dans la transmission, elle anime podcasts, émission radio et formations des *Ateliers de l'Imaginaire*.

ET POSSIBLEMENT pour un week-end thématique en mars ou avril :

(Si nous en voyons l'opportunité et le décidons ensemble, nous ajouterons le samedi au dimanche de mars ou avril pour faire un week-end plus thématique : corps, musique, récits de vie...)

Avec d'autres artistes, selon le thème choisi, par exemple :

Ludovic HELLET Conte et musique



Contrebassiste et musicien improvisateur, Ludovic Hellet navigue entre jazz, chanson et musiques du monde. Longtemps intervenant en milieu hospitalier pour *Musique et Danse en Loire-Atlantique*, il développe une pratique où l'écoute, l'improvisation et la relation à l'autre occupent une place centrale. Au sein des *Ateliers de l'Imaginaire*, il accompagnera le travail autour du rythme, de la musicalité du récit et de la présence de la musique dans l'art du conte.

Karine MAZEL Le corps dans le conte



Conteuse depuis 1995, Karine Mazel explore un art du récit où le corps est pleinement engagé. Comment le mouvement, l'espace, le souffle, le chant ou le silence nourrissent-ils la parole ? Sans jamais surjouer ni illustrer le conte, elle invite à découvrir une présence juste, incarnée, où chaque geste participe à la force du récit. Une approche sensible qui ouvre de nouvelles possibilités d'interprétation.

Clara GUENOUN Récits de vie



Comment faire naître un conte à partir de quelques fragments d'existence ? Forte de son expérience de conteuse, de comédienne et de praticienne du Théâtre de l'Opprimé, Clara Guenoun explore l'art de transformer les souvenirs, les rencontres et les récits de vie en histoires à partager. Une approche sensible qui révèle combien nos vies sont déjà peuplées de contes.

ATELIERS DE L'IMAGINAIRE

Récits, contes, paroles d'aujourd'hui

FICHE D'INSCRIPTION - saison 2026/2027

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE (n° / rue / CP / ville) : _____

TÉLÉPHONE : _____ / E-MAIL : _____

En cas d'urgence, personne à contacter

NOM / PRENOM : _____ / TÉLÉPHONE : _____

LIEU (pour dates en présentiel) : Salle municipale des Alouettes – 6 rue du Foehn 44100 NANTES

DATES :

6 dimanches + éventuellement 1 samedi : 11 oct., 22 nov., 13 déc. 2026 / 31 janv., 07 (+le 6 ?) mars, 11 (+10 ?) avril 2027

1 stage : 25, 26, 27 juin 2027 (pendant le festival *Héroïnes de 7 lieux*)

et

5 sessions à distance (via Zoom) : paiement à part et lien donné à l'inscription sur Weezevent : 30 € TTC/séance

Suivi individuel : paiement à part (et très en amont !) après entretien avec Anne-Gaël ou Karine Mazel, puis établissement d'un devis avec objectif et dates.

FORMULE CHOISIE (cochez les cases) :

		TARIF TTC CYCLE	Hors Taxes + TVA (20%)		Tarif TTC À LA CARTE	Hors Taxes + TVA (20%)		Total TTC
6 dimanches (+ un samedi)	☐	350 €	291,67 € HT + TVA 58,33 €					
Le Stage du Festival	☐	120 €	100,00 € HT + TVA 20,00 €		☐ 180 €	150,00 € HT + TVA 30,00 €		 €
TOTAL saison								 €
Mode de règlement	☐ Nb Chèque(s) :							

RÈGLEMENT PAR CHÈQUES à l'ordre de CIE LA LUNE ROUSSE

(au prorata : 1 chèque de 150 € pour dates 2026 + solde en 1 chèque ou 2 chèques pour dates 2027)

Toute inscription est définitive et due. La compagnie ne remboursera pas les sommes versées, sauf cas justifiés suivants : perte d'emploi, déménagement dans une autre ville, changement de situation familiale.

Règlement intérieur : cf. verso

Droit à l'image : Le/la participant/e autorise la Cie La Lune Rousse à utiliser des prises de vue de l'atelier sur lesquelles il/elle pourra apparaître, pour les besoins de la communication générale de la compagnie : images et vidéos sur supports Internet (site, facebook,...), et supports papier (flyers, rapport d'activités interne, ...) etc.....

En cas de désaccord, cocher cette case : ☐

DATE :

SIGNATURE :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I - PRÉAMBULE

La CIE LA LUNE ROUSSE est une association, dont le siège est domicilié à NANTES (44). Une des activités annexes de la CIE LA LUNE ROUSSE est de dispenser des formations autour de la lecture à voix haute et de la prise de parole en public, à destination d'amateur ou au titre de la formation professionnelle continue (déclaration d'existence numéro 52 44 05733 44, délivré par la DRTEFP des Pays de la Loire).

Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents ateliers ou stages organisés par la CIE LA LUNE ROUSSE dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

La CIE LA LUNE ROUSSE sera dénommée ci-après « CIE LA LUNE ROUSSE » ; Les personnes suivant les ateliers ou stages seront dénommées ci-après « participants » ; Le Président de la CIE LA LUNE ROUSSE sera ci-après dénommé « le responsable de la compagnie ».

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 :

Conformément aux articles L. 6352-3 et suivants et R. 6352.1 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux participants et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

III - CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les participants inscrits à une session dispensée par la CIE LA LUNE ROUSSE, et ce, pour la durée de l'atelier ou de la formation suivie. Chaque participant est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit un atelier ou une formation dispensée par la CIE LA LUNE ROUSSE, et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu

L'atelier ou la formation aura lieu dans des locaux, soit loués par la CIE LA LUNE ROUSSE, soit mis à sa disposition. Les dispositions du présent règlement sont applicables au sein de tout local ou espace accessoire.

IV - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4 : Règles générales

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux participants de pénétrer ou de séjourner dans les locaux en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'applications de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux.

Article 7 : Restauration

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par le responsable de la CIE LA LUNE ROUSSE ou son représentant, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les ateliers ou stages.

Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs des issues de secours doivent être affichés dans les locaux de manière à être connus de tous les participants.

Article 9 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours d'atelier ou de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, à la CIE LA LUNE ROUSSE.

V - DISCIPLINE

Article 10 : Tenue et comportement

Les participants sont invités à se présenter sur le lieu en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

Article 11 : Horaires

Les horaires sont fixés par la CIE LA LUNE ROUSSE et portés à la connaissance des participants soit directement, par communication papier ou numérique. Les participants sont tenus de respecter ces horaires.

La CIE LA LUNE ROUSSE se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires en fonction des nécessités de service. Les participants doivent se conformer aux modifications apportées par la CIE LA LUNE ROUSSE aux horaires d'organisation de l'atelier ou du stage. En cas d'absence ou de retard, il est préférable pour le participant d'en avvertir soit le responsable de l'atelier ou de la formation, soit le siège de la CIE LA LUNE ROUSSE.

Article 12 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de la CIE LA LUNE ROUSSE, les participants ayant accès au lieu de l'atelier ou de stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, ou faciliter l'introduction de tierces personnes.

Article 13 : Usage du matériel

Chaque participant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui serait éventuellement confié. Les participants sont tenus d'utiliser le matériel éventuel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.

À la fin de l'atelier ou du stage, le participant est tenu de restituer tout matériel et/ou document appartenant à la CIE LA LUNE ROUSSE, éventuellement en sa possession.

Article 14 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation écrite de la CIE LA LUNE ROUSSE, d'enregistrer ou de filmer les sessions d'atelier ou de formation.

Article 15 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique éventuellement remise lors des sessions d'atelier ou de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou d'endommagement de biens personnels des participants

La CIE LA LUNE ROUSSE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les participants dans les locaux.

Article 17 : Droit disciplinaire

Tout manquement du participant à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister : soit en un avertissement ; soit en une mesure d'exclusion définitive. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.